

2 - GARANTIES

GARANTIES ET FRANCHISES PROPOSEES		
(Seules les garanties présentées et définies aux conditions générales et reprises aux conditions particulières sont applicables)		
Intitulés de garanties	Montants des garanties	Franchise
Assurance Dommages ouvrage obligatoire	À concurrence du coût total des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage	Néant
Garantie des Existants	Limité à 20% du coût des travaux avec un maximum de 45 000 €	Néant
Constructeur Non Réalisateur	À concurrence du coût total des travaux de réparation des Dommages à l'Ouvrage	2500 €

3 - PIÈCES A COMMUNIQUER POUR L'OBTENTION D'UNE INDICATION TARIFAIRE

- Le présent questionnaire complété et signé

4 - POUR L'ACCEPTATION DU RISQUE, L'ÉTUDE SE FAIT EN DEUX ÉTAPES

1 – Étude du dossier « Dommages Ouvrage » constitué des pièces suivantes :

- Plan du permis de construire
- Récépissé d'acceptation du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable de travaux
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Liste de tous les intervenants (cf annexes jointes au questionnaire)
- Ensemble des copies des marchés de travaux et/ou factures
- Attestation responsabilité civile décennale pour chacun des intervenants (en état de validité à la date de déclaration d'ouverture de chantier)
- Procès-verbaux de réception pour l'ensemble des marchés de travaux

Le cas échéant :

- Convention de maîtrise d'œuvre
- Rapport du bureau d'étude de sol

2 – Audit de la construction

- Après validation du dossier, un audit sur site sera effectué par un auditeur désigné par l'assureur. Cet audit sera facturé forfaitairement 1 500 € TTC et payable directement par le proposant au cabinet d'audit. Le rapport d'audit constituant un élément indispensable de l'évaluation du risque, il est précisé qu'aucune garantie ne pourra être délivrée avant réception et étude de ce rapport.

Déclaration du risque :

Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité.

Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Informations nominatives : toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Fait à :

Le : |_|_| |_|_| |_|_|_|

Le proposant

5 – ANNEXE 1 – ENTREPRISES

LOTS RÉALISÉS	NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIRET	ADRESSE	ASSUREUR RC DÉCENNALE	NUMÉRO DE CONTRAT
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie – cloisons					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence...)					
Ravalement de façade					
Plomberie – Sanitaire					
Chauffage – Climatisation					
Électricité					
LE CAS ÉCHÉANT					
Bardage					
Étanchéité (toiture-terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres					

6 – ANNEXE 2 – MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE Oui Non

Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

MAÎTRE D'ŒUVRE Oui Non

Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale :

Contrat N° :

BET – INGÉNIEUR CONSEIL Oui Non

Si oui, coordonnées :

Mission :

- Structure
- Thermique
- Fluides (climatisation, électricité, ...)
- Acoustique
- Autres (à préciser) :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

BUREAU D'ÉTUDE DE SOL Oui Non

Si oui, coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

AUTRES (contrôleur technique, économiste, coordonnateur SPS, conducteur d'opération...)

Coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :